Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Les restrictions en matière de santé publique seront assouplies à Qikiqtani et à Rankin Inlet

Nunavut (23 juin 2021) - Aujourd'hui, le Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a annoncé de nouvelles mesures de santé publique à Rankin Inlet et dans toutes les collectivités du Qikiqtani, sauf Iqaluit, et a déclaré que l'éclosion de COVID-19 à Kinngait est terminée.

« Grâce au travail acharné des Nunavummiut et de nos équipes de la santé publique, plus de 28 jours se sont écoulés depuis le dernier cas actif à Kinngait et nous sommes en mesure de déclarer que cette éclosion est terminée », a affirmé le Dr Patterson. « Alors que nous assouplissons les mesures dans la plus grande partie de la région de Qikiqtani et à Rankin Inlet, je demande à chacun de rester vigilant. »

À compter de 0 h 1, le vendredi 25 juin, à Rankin Inlet et dans toutes les collectivités du Qikiqtani, sauf Iqaluit, les mesures de santé publique seront allégées.

Pour ces collectivités, les rassemblements intérieurs dans les salles communautaires, les espaces de conférence et les installations du gouvernement et des organisations inuites passeront à une capacité de 100 personnes ou 75 %, le nombre le plus faible étant retenu. Les séances de groupe dans les centres de conditionnement physique et les piscines peuvent être portées à 25 personnes. Les théâtres peuvent accueillir 100 personnes ou 75 % de leur capacité. Les lieux de culte peuvent accueillir 100 personnes ou 75 % de la capacité, le chiffre le plus bas étant retenu. Les bâtiments des parcs territoriaux et municipaux peuvent rouvrir. La distance physique doit être maintenue en public. Les écoles passent au stade 1 du Plan de réouverture des écoles du Nunavut. Les rassemblements intérieurs dans les habitations privées restent fixés à 15 personnes plus les membres du ménage, et les rassemblements extérieurs restent fixés à 100 personnes.

Les masques continuent d'être obligatoires dans toutes les collectivités du Nunavut.

Quiconque a des raisons de croire avoir été exposé à la COVID-19 doit contacter le service de téléassistance COVID-19 au 1-888-975-8601, entre 10 h et 18 h HNE, ou en informer son centre de santé communautaire, puis s'isoler immédiatement à domicile pour une période de 14 jours. Veuillez ne pas vous présenter à votre centre de santé.

Pour toutes les dernières informations, rendez-vous sur www.gov.nu.ca/fr.

###

Renseignements aux médias :

Chris Puglia
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867-975-5979
cpuglia@gov.nu.ca